

## Autopsie d'un choc

Pour cette rentrée 2024, nous nous contenterons d'un soi-disant choc des savoirs que la communication ministérielle saura pourtant promouvoir dans un contexte de réduction de 10 milliards des dépenses publiques. Trop fort !

Mais les enseignants ont désormais pris l'habitude de composer toujours plus avec toujours moins au point parfois de faire semblant...ou tout simplement de faire comme avant.

Annonces médiatiques et mesures chocs n'y changent rien : la France peine toujours à se débarrasser du poids des déterminismes sociaux.

É  
D  
I  
T  
O

Ainsi, la réécriture des programmes pour y ajouter le fameux « guide orange », le projet de décret sur la labellisation des manuels scolaires, la généralisation des évaluations standardisées vont-ils réellement amorcer la réduction des inégalités scolaires tout en améliorant nos conditions de travail ?

En attendant, c'est bien un modèle d'enseignement qui s'impose désormais aux enseignants comme aux élèves sans l'approbation d'un collège scientifique vraisemblablement spolié par une mission expresse de huit semaines appelée « exigence de savoirs ».

Evaluations, programmes, guides, labels et plans vont désormais prescrire la tâche des enseignants progressivement aliénés dans leur travail puisque privés implicitement de sa conception.

Nous sommes donc aujourd'hui clairement menacés par un déclassement de notre professionnalité qui ne s'accompagnera pas de la reconnaissance attendue.

Mais il est toujours temps d'agir pour stopper cette conception standardisante de l'école que l'uniforme vient finalement signer.

L'avenir de nos élèves et de nos conditions de travail reste entre nos mains.

Fabrice LAMQUIN

**Numéro**  
**171**  
**MARS**  
**2024**

CPPAP  
1224 S 07094

ISSN  
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur  
FSU-SNUipp AUBE  
3B rue Voltaire  
10 000 TROYES

Directeur de publication  
Christian ROUSSEAU

10 Numéros par an  
Prix unitaire de 1.00 €

**Contact**  
**3 bis rue Voltaire**  
**10 000 Troyes**  
**03-25-73-70-07**

TROYES PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 19 mars 2024

## SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE!



|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Edito                              | P1   |
| Mouvement intra départemental 2024 | P2-3 |
| A vos agendas                      | P4   |

### MOUVEMENT 2024: LES INFORMATIONS IMPORTANTES

BARÈME 2023 susceptible de quelques évolutions à la marge

| CRITÈRES  | POINTS      | CONDITIONS   |
|---|-------------|--|
| Ancienneté générale des services                        | 10          | 10 points par an   |
| Rapprochement de conjoint                               | 100         | - 1er vœu sur la <b>commune de résidence professionnelle du conjoint</b> , si existant, ou dans la commune la plus proche dans le cas contraire. Extension sur les vœux suivants sous les mêmes conditions.<br>- Eloignement d'au moins 70 km. |
| Rapprochement pour autorité parentale conjointe         | 100         | 1er vœu sur la <b>commune de scolarisation ou de garde de l'enfant</b> , si existant, ou dans la commune la plus proche dans le cas contraire. Extension sur les vœux suivants sous les mêmes conditions.                                      |
| Enfant de moins de 18 ans à charge                      | 1           | Dans la limite de 3 points.  |
| Fonctionnaire BOE (handicap)                            | 500 / 700   | 500 points RQTH<br>700 points sur les vœux améliorant les conditions de vie sur avis du médecin de prévention du rectorat (à demander en 1er vœu, avec extension sur les vœux suivants dans les mêmes conditions).                             |
| Valorisation médicale (tous agents)                     | 3           | Sur les vœux susceptibles d'améliorer les conditions de vie. À demander en 1er vœu, avec extension sur les vœux suivants dans les mêmes conditions.  |
| Valorisation priorité sociale                           | 3           | Sur les vœux susceptibles d'améliorer les conditions de vie. À demander en 1er vœu, avec extension sur les vœux suivants dans les mêmes conditions.  |
| Valorisation au titre de la situation de parents isolés | 3           | Sur les vœux susceptibles d'améliorer les conditions de vie. À demander en 1er vœu, avec extension sur les vœux suivants dans les mêmes conditions.  |
| Affectation REP/REP+                                    | 10 → 30     | 10 points la 3ème année - 20 points la 4ème année - 30 points la 5ème année et plus<br>Pour les enseignants nommés à titre définitif et occupant au 1er septembre 2021 un poste REP/REP+, possibilité d'interruption.                          |
| Mesure de carte scolaire                                | 1 000 / 900 | 1 000 points sur le vœu de retour dans la même école pour un poste de même nature.<br>900 points sur les vœux de même nature dans la zone de titulaire de secteur du poste supprimé.   |

|  |         |   |
|--|---------|---|
| Poste en ASH pour agents non spécialisés       | 30 → 50 | Pour les enseignants nommés à titre provisoire sur un poste ASH dans le département.<br>30 points la 1ère année - 40 points la 2ème année - 50 points la 3ème année   |
| Caractère répété de la demande                 | 30      | 30 points sur le même vœu 1.  |
| Poste présentant des difficultés particulières | 10 → 50 | - 10 points la 1ère année - 20 points la 2ème année - 50 points la 3ème année<br>- Postes concernés: direction écoles à 1 classe ; directions à titre provisoire ; postes fractionnés 4/4 ; poste fractionné avec 0,50 en complément d'un PE stagiaire. |

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Saisie des vœux                               | du 26/03 au 10/04 à 12h |
| Consultation de la circulaire Départementale  | à partir du 22 mars     |
| Accusé de réception sans barème               | le 11/04                |
| Accusé de réception avec barème               | le 2/05                 |
| Retour de l'accusé de réception daté et signé | le 21 mai maximum       |
| Accusé de réception avec barème final         | le 3 juin               |
| Résultats du mouvement                        | le 12 juin              |


**RIS** SPÉCIALE  
MOUVEMENT

Le SNUipp-FSU organise une réunion d'information syndicale afin de répondre à toutes vos questions à propos du mouvement 2024.

Elle aura lieu le

**Mercredi 27 mars**

**à 9h30 à l'INSPE**

*La participation à des réunions d'info syndicale est un droit. Si vous travaillez ce jour-là (concertation pédagogique), il vous suffit d'écrire à votre IEN pour l'informer de votre absence 8 jours au préalable. Vous trouverez un modèle de lettre sur notre blog.*



Toutes les infos sont à retrouver sur notre plateforme spéciale mouvement

<https://e-mouvement.snuipp.fr/10>





## Contact

3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

## Blog

<http://10.snuipp.fr>

## Infos

Ce journal est édité par la section du FSU-SNUipp Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*

des moments de discussion

des sujets de société

des rencontres



## A VOS AGENDAS

**Vendredi 24 mai de 14h à 16h30**

**Centre V. Hugo à La Chapelle-St-Luc**



### Paul GUILIBERT

professeur de philosophie et chercheur en philosophie de l'écologie

Quand il y a exploitation du vivant pour favoriser une accumulation de biens afin d'accumuler des richesses, il y a en général exploitation des humains.

De la plantation coloniale au foyer familial, en passant par l'usine, l'écocide résulte de différentes formes d'exploitation du travail (salarié, servile, domestique). Replacer la production capitaliste au cœur de la crise environnementale, c'est rendre possible de nouvelles alliances entre travailleurs et écologistes, entre humains et autres qu'humains pour une écologie vraiment émancipatrice.

### INSCRIPTION AVANT LE 24 AVRIL

## COMMENT PARTICIPER ?

Les stages de formation syndicale sont un droit. Pour participer, il vous suffit d'en faire la demande par courrier ou mail professionnel à votre circonscription **avant le 24 avril** et de vous préinscrire sur notre blog dans l'onglet « le SNUipp 10 - Stages syndicaux ».

Modèle de courrier à retrouver ici:

<https://10.snuipp.fr/article/demander-une-autorisation-d-039-absence>

## DÉDICACE F. GRIMAUD

**Lundi 8 avril**

**de 18h30 à 20h**

**Centre V. Hugo**

**à La Chapelle St Luc**



En amont du stage organisé par le SNUipp le 9 avril, il présentera et dédicacera son livre « Enseignants, les nouveaux prolétaires. Le taylorisme à l'école ». Cet essai décrypte comment l'organisation taylorienne de l'Éducation nationale entraîne une prolétarianisation des personnes, une perte de sens et une dévalorisation du métier avec des conséquences sur la santé des personnels, la souffrance au travail et la croissance des inégalités scolaires. Tout cet ouvrage peut se résumer en un questionnement : le travail des professeurs des écoles est-il en train de se prolétarianiser ? Pas de faux suspense, la réponse est oui, mais il reste à définir ce processus, à le mettre à l'épreuve, à le resituer dans son histoire, à le comprendre pour mieux pouvoir l'enrayer.